



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024  
SEANCE ORDINAIRE  
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

---

**sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le jeudi 23 mai 2024.

**Présents** : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS.

**Absents excusés et non représentés** :

M. Emmanuel HIRTH.  
Mme Katia ZIEGLER-GAERTNER.  
M. Yannick ZIEGLER.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20.03.2024.
3. Forêt : programme des travaux d'exploitation et d'actions 2024 - Approbation de l'état d'assiette 2025.
4. Création d'une aire de jeux.
5. Rapports de réunions et commissions.
6. Divers.

**1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Dominique LAGEL assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignés secrétaires de séance.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024.**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**3. FORÊT : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET D' ACTIONS 2024 - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2025.**

En 2024, l'état prévisionnel des coupes martelées par l'ONF est le suivant (report de l'exercice 2023) :

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE	BOIS D'INDUSTRIE/BOIS DE CHAUFFAGE		VOLUME non façonné (en m <sup>3</sup> )	VOLUME TOTAL (en m <sup>3</sup> )
	Feuillus (en m <sup>3</sup> )	Bois d'Industrie Feuillus (en m <sup>3</sup> )	Chauffage (en m <sup>3</sup> )		
9	158	92		93	343

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Forêt du 13 mai 2024, propose :

- de réaliser l'exploitation de la parcelle 9 ;
- de prioriser sur l'exercice 2024, comme les années précédentes la récolte des bois déperissants et la mise en sécurité des routes forestières selon l'évolution de la situation.

Le programme d'exploitation 2024 se résume comme suit :

- 158 M<sup>3</sup> de bois d'œuvre ;
- 92 M<sup>3</sup> de BIL et 93 M<sup>3</sup> de branchages destinés aux particuliers ;
- 4 st de bois de service ONF.

<u>RECETTES BRUTES</u>	18 770 €
<u>DEPENSES</u>	11 340 € -Frais d'exploitation : 8 020 € -Honoraires :1 800 € -Divers : transport, sécurisation : 1 520€
<u>RECETTES NETTES</u>	7 430 €

En ce qui concerne le programme d'actions, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- la matérialisation de 400 stères de lots de bois de chauffage pour 800 €.

Le Conseil Municipal propose de retenir le programme d'actions suivant :

- la matérialisation des lots de bois de chauffage pour 800 € HT.

L'entretien des limites sera réalisé comme les années précédentes lors de la journée citoyenne ou par les membres de la commission forêt, et les accotements par la régie communale.

#### Approbation de l'état d'assiette 2025

L'état d'assiette des coupes à marteler proposé par l'ONF en fonction du plan d'aménagement est le suivant :

Numéro des parcelles	Surface
2 a	15,42 ha

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

**DE RETENIR** les programmes des travaux d'exploitation et d'actions 2024 comme présentés ci-dessus.

**DE VALIDER** le martelage des parcelles 2a.

#### Remarque :

L'ONF nous a informés que le correspondant local (M TETTAMANZI Pierre) fera valoir ses droits à la retraite au courant de l'année 2024 ; qu'un intérimaire ONF, dans l'attente de son remplacement, serait missionné pour assurer les interventions d'urgence et de sécurité, mais n'encadrerait pas l'exploitation des coupes, travaux et ventes de bois.

De ce fait, l'état prévisionnel des coupes et le programme d'actions 2024 seront limités à l'exploitation de la parcelle 9 initialement prévue en 2023 et à la matérialisation des fonds de coupe destinés aux particuliers.

Néanmoins, le Conseil municipal, sur avis de la commission Forêt, envisage d'attribuer aux particuliers les bois de faible valeur marqués par l'ONF de la parcelle 12 ainsi que les arbres renversés et déperissants à l'automne 2024. Ces bois seront vendus selon les procédures habituelles des ventes populaires, mais encadrées par la commune.

#### **4. CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX.**

M. le Maire rappelle, qu'afin de faire face à un accroissement de sa population, notamment dû aux nouvelles constructions qui remplissent les zones AU, la commune de Schweighouse-Thann a décidé d'étendre ses espaces de loisirs. Effectivement après la réalisation, en 2016, d'une aire de jeu pour enfants en plein cœur du village, la commune souhaite installer un terrain de jeu dans sa zone pavillonnaire en développement à l'ouest du village.

Ce projet s'implanterait dans une zone Ns, destinée aux équipements publics, sur un terrain communal à la Lieblingmatten section ZK parcelle 60 d'une contenance de 20,01 ares. A proximité de la salle des fêtes, il bénéficierait d'un parking pour vélos et voitures ainsi qu'un cheminement piéton accessible aux PMR, qui mène aux parcours de santé adapté et familial.

Le choix de cette parcelle communale, dont on prélèvera environ 8 ares pour la réalisation de cet aménagement, n'est pas anodin. En effet à quelques pas de la forêt communale classée

PEFC pour sa gestion durable, le long du cheminement piéton accessible PMR pour le parcours adapté, ce lieu est propice à la détente et au jeu.

Cet espace permettra également de créer du lien social entre les habitants en proposant un lieu d'échange et de détente dans un ensemble ombragé et aménagé : création d'ilots de fraîcheur avec la plantation d'arbres d'essences locales, d'haies arbustives mais aussi un petit bassin écologique.

Cet aménagement sera à la fois un lieu de détente avec l'installation de mobilier urbain design, un observatoire et une étape ludique où le jeu sera au cœur de cet espace.

Plusieurs sociétés spécialisées dans la création d'aire de jeux ont été sollicités pour proposer des devis.

L'entreprise retenue pour la fourniture des agrès est Kompan. Le devis d'un montant de 30 346.40 € HT soit 36 415.68 € TTC comprend :

- Une tyrolienne,
- Une pyramide d'escalade,
- Une balançoire 2 sièges,
- Un panneau d'information.

La société Brande-Est a été retenue pour la fourniture et la mise en place de la clôture ganivelle bois d'un montant de 3 323.04 € HT soit 3 987.65 € TTC.

La société Hirth a été retenue pour le curage du fossé, le drainage de la parcelle et la création d'un bassin écologique pour un montant de 1 960 € HT soit 2 352 € TTC.

Le montant prévisionnel des travaux incluant la fourniture, le transport, les installations et les divers travaux susmentionnés s'élève donc à 35 629.44 € HT soit 42 755.33 € TTC.

Afin de permettre à la commune de réaliser ce projet, des subventions seront demandées aux divers organismes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Montant HT	Taux
CeA	13 539.19 €	38%
Région Grand Est	7 125.89 €	20%
Fond de concours (CCTC)	7 482.00 €	21%
Commune (auto-financement)	7 482.36 €	21%
<b>TOTAL</b>	<b>35 629.44 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**ADOpte** l'opération portant création d'une aire de jeux pour les enfants pour un montant de 35 629.44 € HT soit 42 755.33 € TTC ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

**SOLLICITE** les différents organismes pour l'attribution de subvention ;

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.

## **5. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS.**

**5.1 – Rapports de réunions et évènements.**

**5.2 – Rapports de commissions.**

## **6. DIVERS.**

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Schweighouse-Thann, le 29 mai 2024

Bruno LEHMANN, Maire

Affiché le :  
Retiré le :